AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1375
FR0000035784-FS0609

28 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DIGIGRAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2017, M. Philippe Girard-Buttoz a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2017, par suite de la cession hors marché de l'intégralité des actions DIGIGRAM qu'il détenait, les seuils de 15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société DIGIGRAM et ne plus détenir aucun titre de cette société[1].

———

[1] Cf. notamment D&I 217C1220 du 13 juin 2017 et communiqués diffusés par la société DIGIGRAM les 9 et 27 juin 2017.